NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

A l'Union républicaine radicale DE DENAIN

L' « Union Républicaine Radicale » de Denain réunissait hier après-midi, en la salle de l'Brunage, à Denain, ses membres et amis pour y entendre la bonne parole de notre ami, M. Merchier, qui, dans une conférence documentée sur l'œuvre de la troisième République, développa magistralement les principes de solidarité qui ont présidé à l'établissement de ses lois sociales.

Tous les vrais républicains du canton avaient répondu au musse à l'appel de leur union et se pressaient en la coquette salle denaisienne pour y acclamer l'orateur et aussi leur candidat aux prochaines élections législatives, M. Ernest Macares, d'Haulchin.

Donc, à 4 heures et demie précises, devant un auditoire de 1.000 à 1.200 personnes, M. Célestin Lepoivre, président, ouvre la séance. Sur l'estrade ont pris place MM. Carpentier, vice-président ; Octave Tribout, secrétaire ; Merchier, conférencier, et Macares, candidat de l'« Union Républicaine Radicale de Denain ».

M. Lepoivre dit tout d'abord la joie qu'il ressent à voir les républicains du canton de Denain aussi attachés à leur « Union » et aussi empressés à se rendre à une réunion politique. Il nous faut en effet constater que nos amis de l'arrondissement de Valenciennes sont tous dévoués à la cause républicaine et comprennent bien l'intérêt que tout bon citoyen français doit porter à la politique. Qui donc a dit : « Si vous ne faites pas de politique, la politique se fera contre vous », et c'est, à notre avis, une juste parole que nous voudrions entendre souvent répéter par nos amis.

Mais revenons à l'allocution de M. Lepoivre. Le distingué et dévoué président de la vivante « Union » présente alors le conférencier, M. Merchier, qui, dit-il, entre captiver toute l'attention de ses auditeurs par son verbe enthousiaste, toujours au service des nobles causes et toujours sincère lorsqu'il s'agit de défendre les idées républicaines.

Il prie donc M. Merchier de prendre de suite la parole, persuadé que toute la salle sera attentive aux exposés du brillant orateur.

CONFÉRENCE DE M. MERCHIER

Notre distingué ami avait choisi comme sujet, nous l'avons dit, l'exposé des principes fondamentaux des lois sociales de la 3e République. Tout d'abord, il établit un parallèle entre la Solidarité, qui toujours fut l'inspiratrice des lois établies, et la charité, qui, dans l'avenir, se fera plus grande dans les institutions sociales de notre gouvernement.

La solidarité est, dit-il, une obligation morale pour une nation consciente de venir en aide aux déshérités de la vie, mais qui cependant fait partie du tous social ; la charité, cette belle vertu qui fait que ceux qui possèdent se portent, lorsqu'ils le peuvent, au secours de ceux qui ne possèdent pas, doit être au service de la solidarité.

Et c'est cette idée maîtresse qui, dans toutes les institutions et lois sociales de notre société, montre suffisamment combien les législateurs républicains ont pensé aux faibles qui, devront prendre une part active à l'œuvre nationale, ont droit comme tout autre favorisé du sort, à leur place dans la grande famille sociale.

La loi oblige donc à aider tout individu qui ne peut se défendre lui-même, à l'enfant par conséquent qui, dès sa naissance, attend de l'humanité toute la protection indispensable pour lui vivre d'abord, grandir en suite et devenir homme, pensant et agissant comme le veut la civilisation.

Ce sont là toutes les lois sur la protection de l'enfance qui donnent assistance aux femmes en couches en leur apportant tous les secours que nécessite leur état et qui, lorsqu'elles ne peuvent y pourvoir elles-mêmes, leur allouent des sommes variant entre 2,50 et 1,50, selon leurs situations ; ce sont ces lois qui favorisent les familles nombreuses et soutiennent les enfants en bas-âge nécessiteux, les orphelins de père ou de mère, et les pauvres petits abandonnés ; ce sont aussi les lois sur l'instruction primaire : obligation d'aller à l'école jusqu'à l'âge de 13 ans, cours de perfectionnement, du soir ou autres, continuation des études générales et spéciales pour les esprits faibles, cours professionnels, bourses et récompenses, etc. ; voilà ce que la troisième République a fait pour l'enfant.

La loi oblige également à protéger et à aider tous ceux qui travaillent, tous ceux qui, comme le dit justement M. Merchier, « n'ont pas un poil dans la main ».

Ce sont les lois du travail de 1840, 1892, et de ces dernières années, qui réglementent la besogne des ouvriers dans toutes les branches de l'activité humaine, qui donnent à l'ouvrier toutes les garanties contre les accidents et les maladies, qui assurent même, peut-on dire, la santé de ceux-ci en obligeant les industriels à édifier des ateliers et usines où l'air, la lumière et la propreté régnent en maîtres ; voilà ce que les législateurs républicains ont fait pour ceux qui travaillent et font aussi toute la grandeur de la France.

L'orateur montre ensuite tout ce que la République a fait de bienfaisant dans le domaine de l'assistance : loi des soutiens de famille, loi de l'assistance aux vieillards, assistance médicale, retraites ouvrières, etc...

M. Merchier est très longuement applaudi, puis M. Macares prend la parole. En une éloquente période il affirme se fit républicaine et explique comment il est amené à porter le drapeau de la République et aujourd'hui et dans la lutte.

De vifs applaudissements scandent ses déclarations.

La séance est levée à 6 heures 1/2, au milieu de l'enthousiasme général.

LILLE

Éphémérides lilloises de l'Année terrible

17 novembre

'An Musée, qui était alors à l'Hôtel de Ville, on se préoccupe naturellement des risques d'un bombardement. Il n'était pas possible de mettre en sûreté toutes les œuvres d'art de nos riches collections. Du moins, on déchêna toutes les toiles de grande valeur, on les retira de leurs cadres, et on les emballa dans des caisses. La commission du musée était partagée entre deux avis : ou bien placer les caisses dans la crypte de Notre-Dame de la Treille, ou bien les emporter en Belgique. Les deux propositions avaient leurs partisans et leurs détracteurs. La crypte était-elle réellement à l'abri d'un bombardement ? Et puis, si par malheur la ville succombait, les Allemands ne prendraient-ils pas nos chefs-d'œuvre ? D'autre part, à qui confier, en Belgique, nos inestimables trésors artistiques ? Finalement, on attendit les événements, se réservant de prendre une décision au dernier moment. Les caisses restèrent à l'Hôtel de Ville, prêtes à prendre une destination au premier signal.

L'INAUGURATION du Monument Eloir

TOUCHANTE CÉRÉMONIE AU CIMETIERE DU SUD

Discours de M. G. Petit

C'est hier matin qu'a eu lieu au cimetière du Sud l'inauguration du monument érigé à la mémoire de M. E. Eloir, président fondateur de l'Association des Anciens Militaires Mutualistes, ancien officier de l'armée du Nord, chevalier de la Légion d'honneur.

Composé d'une stèle et d'un buste du au ciseau de M. Maugendre-Devillers, le monument qui a été élevé à l'extrémité de l'allée centrale, forme dans son ensemble une œuvre délicate que l'on se plaît à admirer.

La cérémonie commença à onze heures et nombreuses furent les sociétés qui, précédées de leur drapeau, vinrent prendre part à l'hommage rendu à l'homme de bien que fut M. Eloir.

Outre le drapeau de la Fédération des anciens militaires mutualistes, on remarquait ceux de la société des vétérans des armées de terre et de mer, de la société de gymnastique l'Avenir du Sud, des anciens chasseurs à cheval, de la section des anciens militaires mutualistes de Somain, des Anciens brigadiers et caporaux, de l'Association des Anciens militaires ayant fait campagne, de la section des anciens militaires mutualistes de Pont-à-Marcq.

Lorsque les assistants, parmi lesquels se trouvaient Mme veuve Eloir et sa fille eurent pris place auprès du monument et que le voile qui le recouvrait eut été enlevé, M. Georges Petit, membre du Conseil supérieur de la mutualité et président de la section des anciens militaires mutualistes, prononça le discours suivant :

Messieurs,

Il y a quatre ans et demi, nous conduisions à sa dernière demeure la dépouille mortelle de notre président fondateur, Elysée Eloir, et nous avions l'occasion de dire devant cette tombe, que nous considérions comme prématurément ouverte, tous les regrets que nous éprouvions de le disparition de ce bon citoyen en même temps que nous étions anxieux à retracer les étapes d'une vie exceptionnellement laborieuse, tout entière employée à bien servir son pays et ses concitoyens.

Au lendemain de ses funérailles, un certain nombre des amis d'Eloir eurent la pieuse pensée de commémorer en un monument simple, mais digne, le souvenir de l'homme de bien qui venait de disparaître.

Le Syndicat des Producteurs de graines de betteraves, les Anciens Officiers de l'armée du Nord, les membres de la Fédération des Anciens Militaires Mutualistes rivalisèrent d'ardeur pour recueillir la somme nécessaire à l'érection de ce monument.

Je ne vous retracerai pas, Messieurs, les difficultés de notre tâche.

A force de patience et de volonté, les membres du Comité purent enfin réunir les fonds nécessaires et ils vous ont convié aujourd'hui à l'inauguration de ce monument qui sera, pour sa femme, le témoignage de la reconnaissance et de le gratitude que nous avons pour le mémoire de son mari et, pour ceux qui passeront le manifestation du souvenir que nous conservons de sa mémoire.

Il est peut-être superflu, Messieurs, de retracer ici ce que fut Elysée Eloir.

Tour à tour sous-officier dans l'armée d'Afrique, officier pendant l'année terrible, blessé à diverses reprises et décoré de la Légion d'honneur sur le champ de bataille, ardemment attaché à la Patrie, Eloir était resté dans la vie civile comme une sorte de demi-solde, conservant l'allure et le caractère militaires et apportant même dans le négociation de ses affaires le même esprit d'attachement à la France que lorsqu'il le servait sous les plis du drapeau tricolore. Et c'est par réflection pour cette armée dont il aimait si souvent parler qu'il avait conçu de la prolonger en quelque sorte en créant cette Société de Secours Mutuels : « La Fédération des Anciens militaires mutualistes du Nord », qui devait sous sa direction prendre une si grande extension et dans laquelle, suivant les indications de son fondateur on continue à y penser bien souvent de la Patrie et des années passées sous les drapeaux.

Il eut le joie avant de mourir de voir sa chère société se développer considérablement, augmenter ses services, créer de nouvelles sections, prospérer sous toutes les formes et, bien souvent, il me parla de la joie qu'il ressentait à voir se fortifier cette organisation pour le création de laquelle il avait consacré tout son cœur et tout son dévouement.

La Fédération n'oubliera pas l'homme de bien qui n'est plus. En venant nombreuse autour de ses drapeaux s'incliner une fois de plus sur la tombe de son président, ses membres tiennent à témoigner la reconnaissance qu'ils ont pour lui en même temps qu'ils conserveront toujours fidèlement la mémoire de notre fondateur.

Pour ceux qui nouveau-venue n'ont pas connu l'excellent homme que nous honorons aujourd'hui, ils se rappelleront que, dans les sociétés patriotiques et les sociétés de secours mutuels on n'oublie pas les bons serviteurs et que celui-là en fut un par excellence. Ils se souviendront que, fondateur de notre association, il en fut pendant de longues années la cheville ouvrière et qu'il aimait notre Fédération comme son propre enfant.

Longtemps encore, nous nous rappellerons l'homme de bien qu'était Elysée Eloir et nous n'oublierons pas, quand nos pas nous conduiront dans cette nécropole, d'y venir saluer la dépouille mortelle de celui qui fut un bon soldat, un bon mutualiste et un bon citoyen.

En terminant, M. Petit adresse de chaleureux remerciements aux souscripteurs, au statuaire, M. Maugendre, qui a fidèlement reproduit la figure du regretté défunt, le marbrier, M. Vanhelst et seine enfin Mme veuve Eloir, qui a bien voulu prendre part à la cérémonie.

A l'issue de l'inauguration, M. Georges Petit a reçu à l'estaminet du Père Lachaise les membres des diverses sociétés qui venaient de s'associer à ce dernier devoir et leur adresse ses remerciements les plus sincères.

* * *

Dans l'après-midi, à quatre heures, l'association des anciens militaires mutualistes a tenu, au siège, rue de Tournai, une réunion à laquelle assistaient la plupart des membres de la Société. M. Georges Petit présidait.

Un concert très réussi a clôturé la journée.

Le BUFFET du Grand Café de la Paix, reste ouvert tous les jours jusque 9 heures du matin. Dégustation de la bière si réputée « DORTMUND-HANSA ».

Université Populaire

UNE CONFERENCE DE M. DEBIERRE

C'est hier matin qu'a commencé au Kursaal la série des conférences organisées par l'Université Populaire.

La première de celles-ci fut faite par M. Debierre, sénateur du Nord et président de l'Université Populaire. Il remporta comme on le devine un très grand succès et fut à maintes reprises interrompu par les applaudissements d'une assistance qui ne cesse de s'accroître d'année en année.

M. Debierre parla de l'enfant, des devoirs de ce dernier envers ses parents et des devoirs de ceux-ci envers lui. Le conférencier entretint également les auditeurs de l'école appelée à former l'enfant et avec énergie s'éleva contre les attaques incessantes dirigées par les réactionnaires contre l'école laïque qui est toujours restée neutre quoi qu'ils en disent.

Après la conférence, les artistes de l'Union Dramatique Lilloise que dirige M. Lormel, interprétèrent avec brio le « Premier Nuage » de Jose Germain, et « Théodore cherche des allumettes » de Courteline.

Bas pour Varices

depuis 3 fr., solides, élégants et bienfaitants, chez Mlles Assolquion, bandagistes fabricantes, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Téléphone 26.35. 1957

Le Monument aux Bienfaiteurs des Pauvres

La Société amicale des Anciens Bleuets adresse un pressant appel à la population lilloise en faveur de la souscription qu'elle a ouverte pour l'érection du Monument aux Bienfaiteurs des Pauvres de Lille.

Indépendamment des sentiments de reconnaissance qui l'ont inspiré et auxquels chacun ne peut que se rallier, ce monument présentera un caractère suffisamment attrayant au point de vue histoire locale pour qu'aucun Lillois ayant à cœur l'embellissement de la cité ne puisse s'en désintéresser.

Ecrire sur la pierre les noms des Bienfaiteurs des Pauvres depuis Jeanne de Constantinople jusqu'à nos jours, ne sera-ce pas, en quelque sorte, refaire l'histoire de Lille depuis le XIIIe siècle ? Ne sera-ce pas aussi relancer l'historique de la fortune des établissements charitables que l'ouvrage si abondamment documenté de M. Auguste Lemey sur l'assistance publique, évalue à 45 millions pour la seule administration des Hospices. Fortune colossale certes, mais insuffisante encore, vu le nombre des misères à secourir.

Le monument aux Bienfaiteurs des Pauvres sera l'accomplissement d'une dette de reconnaissance envers ceux qui ont eu le beau geste de fraternité, en même temps qu'une leçon pour les générations suivantes à qui il rappellera un pur exemple digne d'être imité.

La Société Amicale des Anciens Bleuets s'adresse indistinctement à tous, riches et pauvres. Elle accueillera avec la même joie toutes les obules minimes ou importantes. Elle sera heureuse qu'il y ait immédiat pour les Lillois pour la manifestation de gratitude qu'elle prépare.

Le Comité a organisé la souscription de telle façon qu'aucun abus ne puisse être commis. Ses mandataires qui ont charge de recueillir les souscriptions à domicile sont munis d'une carte d'identité légalisée par la Mairie.

De plus, les souscriptions recueillies par eux font l'objet d'un reçu numérotés provenant d'un carnet à souches dûment visé par la société des Anciens Bleuets.

Le Comité compte sur la sympathie du public Lillois. Il remercie à nouveau les personnes qui ont bien voulu déjà lui accorder leur encouragement, et leur en demeure reconnaissant.

ROUBAIX

A la Société artistique de Roubaix-Tourcoing

LA CLOTURE DU SALON

La conférence de M. Fiérens-Gevaert

Hier dimanche, à 16 heures, a eu lieu la clôture de l'exposition annuelle de la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing, si parfaitement réussie en tous points et dont, à maintes reprises, nous avons entretenu nos lecteurs.

Une fête manifestation d'art, d'une ampleur inaccoutumée, a fait le plus grand honneur à l'organisateur hors de pair qu'est M. Victor Champier, le talentueux directeur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels.

Un public particulièrement nombreux, attiré que soient, a tenu à venir affirmer tout l'intérêt suscité par « le Salon Roubaisien » en mettant à profit cette dernière journée que voila la mélancolie du regret.

Aussi la plus vive animation n'a-t-elle cessé de régner dès l'ouverture, dans le superbe musée, hélas éphémère, offert à l'admiration de nos concitoyens.

Très visitées les toiles du regretté maître Spriet, disparu prématurément et à la veille de la clôture de notre « salon », alors que son talent affirmé, permettait de concevoir les plus légitimes espérances.

La conférence

Dès la fermeture de l'exposition, le vaste amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels recueille la totalité des nombreux visiteurs.

La conférence annoncée de M. Fiérens-Gevaert était d'ailleurs bien qualifiée pour attirer les nombreux amateurs de belles choses, les esprits cultivés de notre région.

A 4 heures précises, le conférencier fait son entrée, escorté de M. V. Champier et du comité de la Société Artistique au grand complet. A peine assis au fauteuil de la présidence, l'éminent critique d'art, professeur d'esthétique à l'Université de Louvain, prend la parole.

L'Exposition et l'unité de l'Art

Tel est le titre promettant du sujet traité et savamment exposé par le disert conférencier.

Il témoigne tout d'abord toute son admiration pour le « Salon Roubaisien », où « l'art personnel rêvé vient s'ajouter aux charmes de la nature et rend un hommage flatteur à l'organisateur émérite qui y a apporté toute son âme, M. Victor Champier.

M. Fiérens expose la manière des différentes écoles qui se sont succédé à travers les âges ; il déclare qu'au cours du XIXe qui ne réussit pas à établir un style qui fut social dans le vaste domaine de l'art, l'hégémonie artistique appartient sans conteste à la France.

La conférencier s'étend, en connaisseur averti, sur « le poème nouveau de la nature, la vision modernisée des choses » due aux impressionnistes.

Le public, dit-il, s'éloigne instinctivement et tout d'abord des innovations, quels que soient leur mérites, mais les « maîtres » travaillent surtout pour l'avenir.

L'unité de l'art doit apparaître sur tous les sujets et en dégager la beauté. Il ne faut surtout pas s'ancrer dans le passé et admettre toutes les formes de l'art plastique.

La tâche du XXe siècle complètera la vérité proclamée par Puvis de Chavannes et son fils spirituel Henri Martin, que nous venons d'admirer au « Salon Roubaisien ».

Et l'art ne doit pas se borner à la peinture et à la sculpture, il doit s'étendre au décor du « home », aux meubles, aux vitraux en un style original, délaissant tout postiche.

Le succès de l'orateur a été extrêmement vif.

Le tirage de la tombola

A l'issue de la conférence, une tombola, fort bien dotée, a été tirée en tre les membres de la Société Artistique.

Voici quels sont les numéros successivement sortis :

3.811	3.766	3.989	3.854	3.794	3.934
3.814	3.802	3.973	3.860	3.861	3.761
3.779					

Les remerciements de M. Champier

M. Victor Champier rend un hommage ému, partagé par l'auditoire entier, au brillant conférencier qu'est M. Fiérens, le remerciant d'avoir éclairé aussi diguement l'exposition de la Société Artistique.

En terminant, M. Champier donne un souvenir ému au regretté Spriet, l'artiste roubaisien qui vient de disparaître prématurément ; il fait part de l'idée émise par le Comité de la Société d'ouvrir une souscription publique destinée à offrir au musée de Roubaix le superbe tableau de Spriet : « l'Ancêtre », qui fut si admiré, au salon de Paris et à Roubaix.

UNE OMELETTE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Dans la soirée de samedi, un marchand de beurre de Wattrelos, M. Dupont, avait arrêté son attelage en face du numéro 152 de la rue de l'Ommelet pour opérer à cette adresse une livraison à M. J. Olivier, conseiller municipal.

A peine le détaillant était-il entré dans la maison que deux inconnus mettant à profit son absence, sautaient sur sa voiture, s'emparaient d'un panier d'œufs, puis prenaient aussitôt une fuite éperdue.

Mais nos escapes avaient compté sans leur hôte... involontaire, car M. Dupont, revenant presqu'aussitôt, s'aperçut du larcin ; il appela à l'aide son client et les deux hommes se précipitèrent sur les traces des voleurs.

Ils arrivèrent assez facilement à rejoindre ceux-ci, abourdis par leur chargement, mais les malandrins, pour ne pas se laisser appréhender, sacrifièrent leur butin, lançant le panier d'œufs avec violence dans les jambes des poursuivants, avec comme résultat une omelette aussi gigantesque que pas cuite sur le pavé ! Puis ils s'éclipsèrent sans demander leur reste. Une enquête qui permettra sans doute de retrouver les indélicats personnages est ouverte.

CAMBRIDLAGE AVORTE

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 2 heures, des malfaiteurs ont tenté de s'introduire chez Mme veuve Grouilion, rue de la Makellerie, cour Saint-Louis, 21, après avoir brisé l'un des carreaux de la cuisine qui donne sur une cour intérieure.

Mais le chien de la maison en réveilla les habitants par ses aboiements et les malfaiteurs devant les cris « Au voleur ! » aussitôt proférés s'empressèrent de prendre le large.

NOS TRAMWAYS

Le public réclame l'amélioration des arrêts de la ligne K

La ligne K, du populeux quartier du Crétinier (qui s'étend d'ailleurs sur Roubaix et Wattrelos), à la gare de Roubaix, est à coup sûr, l'une des plus fréquentées du réseau, mais le simple voie qui la dessert en rend — inévitablement — le fonctionnement souvent irrégulier et en dépit de toute la bonne volonté du personnel.

Aussi, les améliorations possibles sont elles très recherchées par les voyageurs de cette ligne, quelque peu déshérités, et pour le plus grand avantage des recettes possibles de la Compagnie.

A cet égard, et d'après l'opinion de nombreux abonnés et habitués, quelques arrêts facultatifs gagneraient à se voir améliorés, et voici sur ce point une proposition émise qui est absolument logique :

La section K comprend un parcours total de 2550 mètres, dont ci-dessous le détail nécessaire pour l'intelligence de la thèse proposée.

De la rue Blanchemaille à la rue Richard-Lenoir, 72 mètres. — De la rue Richard-Lenoir à la Fosse-aux-Chênes, 156 m. — De la Fosse-aux-Chênes à la rue de Flandre, 330 mètres. — De la rue de Flandre à la rue Buffon, 96 m. — De la rue Buffon à la rue de Jemmapes, 96 m. — De la rue de Jemmapes au boulevard de Metz, 290 mètres.

Or, il saute aux yeux que rien ne saurait justifier une distance sans arrêt de 330 mètres, alors que les antivanes ne sont écartées que de 96 mètres.

Deux solutions très simples peuvent remédier à l'inconvénient majeur signalé : Ou créer un arrêt facultatif rue Philippe-le-Bon, ou plus sûrement encore, se établir un à l'angle de la rue des Sept-Ponts, à l'endroit précis à tête fait le croisement d'aller et de retour, amenant donc un ralentissement, inévitable, déjà.

L'une de ces améliorations donnerait satisfaction à tous les habitants du premier tiers de la longue rue Daubenton et à ceux des voies perpendiculaires, actuellement obligés à s'imposer un long parcours avant de pouvoir prendre le car. Aussi, signalons-nous ces desiderata à l'aimable attention de la direction compétente.

TOURCOING

LA FETE DES ANCIENS COMBATTANTS DE 1870-71

Hier dimanche, la société des Anciens Combattants de 1870-71 a célébré sa fête annuelle.

A 2 heures, un banquet avait lieu au Café Moore, boulevard Gambetta. M. Jean-Baptiste Leroy, président, assistait de MM. Delgrange et Delcroix, anciens combattants de Roubaix ; Flament, Delombre, de Mouvaux ; Dujardin, Duquesne, de Wattrelos ; Dannels et Leman, des Anciens Coloniaux de Tourcoing ; Fouquet, Deruyck et Demon, délégués de la société « Aux Amis Réunis ». 90 convives assistaient au banquet.

Au champagne, M. Leroy, après avoir rappelé que c'est pour la 20e fois que les anciens combattants se réunissaient en de fraternelles agapes, il remercie ceux qui avaient bien voulu participer à la fête.

M. Leman dit quelques paroles de remerciement à son tour et lève son verre à la prospérité de la société, à la France et à la République.

Le plus franche gaîté n'a cessé de régner un seul instant pendant le banquet.

L'ENVELOPPE EST TROUVÉE... PAS LES BILLETS !

M. Laverse Henri, âgé de 31 ans, tisserand, rue des Villas, cour Bricelle, sortit hier matin à 6 heures de chez lui. Il avait sur lui une enveloppe dans laquelle étaient renfermés deux billets de banque de 100 francs et trois de 50 francs.

M. Laverse se disposait à déposer cette somme à la caisse d'épargne de Tourcoing.

A 9 heures, il entra chez sa tante, Mme Vanaverbeck, qui tient une épicerie-buvette rue du Congo, et là il constata qu'il n'avait plus sur lui l'enveloppe.

M. Laverse croyant l'avoir oubliée chez lui, revint à son domicile, rue des Villas, et chercha l'enveloppe qui resta introuvable.

S'étant mis à la recherche de la précieuse enveloppe dans les rues des Villas, de la Passerelle, du Blanc-Seau et du Cimetière, il la trouva vide sur le bord du ruisseau longeant le nouveau cimetière.

Les billets de banque avaient été enlevés.

QUATRE PORTEMONNAIE VOLES

MM. Deboval Alfred, Gomel Marcel, Goldebert Robert et Chesnel Jacques, de Lille, s'étaient rendus au Sporting-Club Tourquennois pour faire une partie de football. Vers onze heures, ils voulurent reprendre leurs habits, la partie terminée, ils constatèrent que si leurs vêtements étaient bien à leur place, les portemonnaie étaient disparus.

Chaque portemonnaie contenait de 5 à 7 francs.

ENTRE EPOUX. — UN BAIN FORCÉ

Les époux Haustreste, du Blanc-Seau, au lieu de se dire des aménités, se disputaient sur le bord du canal à 9 heures du matin. Dans un mouvement un peu brusque, la femme fut précipitée dans l'eau. Etonné, le mari se jeta dans le canal. Les passants retirèrent les deux époux du bain forcé.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs et amis, la Maison de santé du Docteur MUSIN, Chaussée Périgord, AMIENS. Traitement des maladies mentales et nerveuses, pension modérée. 1978

AUTOUR DE LILLE

LANNOY

Dix-huit années bien employées. — Une belle et bonne œuvre post-scolaire publique. — Nous avons annoncé l'assemblée générale de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Michelet. L'invitation à cette réunion constitua un document qui mérite de retenir l'attention des nombreux amis des œuvres scolaires et post-scolaires publiques.

« Nous avons cru bien faire, dit le Comité, dans son invitation, en vous donnant un aperçu des sommes employées aux principales œuvres de l'Association depuis sa fondation. Comme vous pourrez le juger, notre travail n'est pas inutile, puisque depuis 18 années, nous avons distribué environ 5.000 francs en œuvres de bienfaisance. »

Nous tournons la page et nous constatons avec plaisir que c'est rigoureusement exact.

De 1895, date de sa fondation, à 1913, l'Amicale de Lannoy a distribué pour 3.014 fr. 95 de secours aux élèves nécessiteux.

De 1896 à 1913, 899 fr. 95 de récompenses ont été distribués aux élèves les plus méritants.

Depuis 1899, une médaille d'honneur est accordée chaque année à l'élève ayant obtenu le plus de points au certificat d'études primaires.

Chaque année, depuis 1900, les associés sous les drapeaux reçoivent de quoi améliorer l'ordinaire et cela nous donne aujourd'hui le joli total de 311 fr. 50.

Les lauréats du certificat d'études primaires font un voyage à la mer et l'Amicale est entrée jusqu'ici pour 134 fr. 50 dans les frais de ce voyage annuel.

Depuis 1906, un cours d'instruction militaire est ouvert au sein de l'Association, qui en a réglé les frais d'installation, soit 152 fr. 55.

Enfin, depuis l'année dernière, des jeux sont offerts aux enfants le jour de la fête nationale. Ces jeux coûtent à l'Amicale 95 francs.

Et nous voilà arrivés au total de 4.706 fr. 95.

Pour assurer de telles libéralités, il faut des ressources. L'Amicale Michelet en a. Nous ne pouvons entrer dans les détails d'une balance de comptes.

L'avoir de l'exercice précédent était de 1278 fr. 77. Les recettes de l'exercice 1912 1913 se sont élevées à 1.411 fr. 15 et les dépenses à 1.356 fr. 70.

L'avoir à ce jour est donc de 1390 fr. 22 ; il faut ajouter à cela 1500 francs environ « d'avoir matériel » comprenant : matériel de concert, matériel de tir, livres de bibliothèque, etc.

Résumons-nous : L'Association des Anciens Elèves de Lannoy, qui réunit avec sa société de tir, son orphéon, ses sections militaire et de football, un effectif de 400 membres, a, en 18 ans à son actif : 5.000 francs de libéralités, 1500 francs en caisse et 1500 francs de matériel.

Atteindre de tels résultats, dans une petite ville de l'importance de Lannoy, n'est pas facile.

Pour nous, les montrer un grand jour, attirer sur eux l'attention publique, c'est rendre à ceux qui ont le plus bel hommage aux dévoués militants qui, depuis 18 ans, se sont succédé à la direction et à l'administration de l'Amicale, dont ils peuvent être fiers et de laquelle ils ont tous bien mérité.

Nous rappelons que l'Assemblée générale de l'Amicale Michelet aura lieu aujourd'hui dimanche 16 novembre, à 2 heures, et qu'elle sera suivie d'une visite au cimetière.

Banquet. — Le banquet annuel de Sainte-Cécile de la musique municipale de Lannoy aura lieu le dimanche 7 décembre, à deux heures et demie, dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Etat civil. — Décès. — Juliette Migeon, 73 ans, rue du Petit-Château.

ARMENTIERES

Convocation. — Réunion générale extraordinaire et obligatoire au siège du Syndicat des Menuisiers, mardi 18 novembre 1913, à sept heures et demie du soir. — Ordre du jour : Mandat à donner aux délégués.

Naissances. — Pouchain Kleber, rue Jules-Lebleu 121 bis — Dewerdt Léon, rue Jules-Lebleu, 121 bis — Sary Henriette, rue de Lille, 47 — Plaisant Henri, rue du Plat, 31. — Strugler Germain, rue Jules-Lebleu, 16 — Bouquet Adrienne, rue Bayard, 18.

Mariages. — Entre : Bailleul Auguste, courrier d'est à Lille et Derlbrieux Louise, brodeuse, rue Jeannette, 7. — Gennon Charles, journalier, rue des Prés, cour Bal, 3 et Dehaque Marie, retordeuse, rue Gambetta — Dobbelaere Emile, tourneur en fer, rue St-Jean, 53 et Horrie Madeleine, tailleuse, rue des Quais, 35 — Lurieen Arthur, organiste à Sternwerck et Charlet Berthe, sans profession, rue d'Erquinghem, 29 — Dauchy Alfred, tisseur, rue de Metz, 56 et Vlérick Angèle, épeulseuse, rue de Travail, 22 — Lecocq Omer, négociant en légumes, contour du Rivage, 6 et Vasseur Eugénie, sans profession à Saint-Triest (P.-d.-C.).

Décès. — Dubrun Marie, 37 ans, rue du Faubourg-de-Lille, veuve Pinsard — Lemaire Emile, 9 mois, rue du Sud — Perseyn, 9 — Galeole Rachel, 8 ans, rue du Carnot, 142 — Cleenew Angèle, 70 ans, rue du Nord, 44.

ANSTAING

Les moteurs. — Les gendarmes ont dressé procès-verbal des déclarations de témoins d'une scène qu'il ne nous est pas possible de relater et qui eut pour acteurs : une vache et un sieur J.-Elie D..., 60 ans, demeurant à Chièvres, déjà condamné à 15 mois de prison pour attentats aux mœurs.

WILLEMS

Contravention à Augustin Mesquelier et Adolphe Thiers, cultivateurs, pour divagation de leurs chiens.

LYS

Avis. — Les propriétaires de pigeons sont invités à remplir la déclaration hebdomadaire que les gardes tiennent à leur disposition et à la déposer à la mairie le plus tôt possible.

Etat civil. — Mariage. — Entre : Paul Wadoux, employé de commerce et Laurence Lisin, bobineuse à Lys.

FOURNES-EN-WEPPES

Aux Anciens Elèves. — Le dimanche 30 novembre se réuniront les membres du comité de direction des Anciens Elèves de l'Ecole Supérieure de Fournes. Parmi les questions à l'ordre du jour, citons : attribution de bourses et inauguration du monument à élever à la mémoire de Mme Gombert.

RONCHIN

Les soutiens de famille. — Les habitants de la ville de Ronchin appelés à accomplir une période d'instruction militaire en 1914, soit comme réservistes, soit comme territoriaux, remplissant effectivement les devoirs de soutien de famille et désirant bénéficier de la loi du 14 avril 1906 sur l'allocation journalière à leur accorder, sont priés de se faire inscrire, munis de leur ordre d'appel, au bureau du secrétariat, avant le 15 décembre prochain.

BAISIEUX

Passage d'Archiduc. — Son A. I. l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche, est passé hier matin, vers 10 heures 1/4 en gare de Baisieux, se dirigeant vers Calais. Un service d'ordre avait été organisé.

LEERS

Retrouvé. — Achille Delcambre, le disparu d'hier, a été retrouvé à Croybem en bonne santé.

WATTRELOS

Vols. — Un individu indélicat s'est introduit depuis quelques jours, à la faveur de la nuit, dans les fermes Hennion, au Ballon, de Fortrie, au Crétinier, où il a volé 17 francs à M. Lemaître, et 10 francs à M. Desrutte, domestique dans ces fermes.

Une enquête a été ouverte par le service de police et l'arrestation du voleur ne paraît pas improbable.

— Pendant que Mme Verdebant, épicière, rue Mercier, au hameau du Touquet, était partie, en plein jour, puiser de l'eau à son puits, proche, une personne s'est introduite dans son épicerie et y a volé une somme de 30 francs. Des recherches ont été faites aussitôt par M. Caillez, commissaire de police, et le sous-brigadier Brunet, mais elles n'ont pu aboutir par suite des bavardages de la voleuse.

— Dans le hameau du Wisbouto, non loin de l'estaminet de la « Pinte de lait », rôdent constamment des apaches de tout acabit, mettant les fermes voisines en moyes réglées, subtilisant les poules, canards et oisons qui s'écartent un peu. Hier encore, un canard gris, d'une valeur de 30 francs, a été subtilisé à M. Belcroix, cultivateur, au dit lieu, qui en a prévenu le garde champêtre Tonnesti. Mais le voleuttic n'a pu être retrouvé jusqu'ici.

Ivresse et indécence. — Le citoyen Jules Verbrugge, 33 ans, journalier, au hameau de Grimonpont, ayant bu plus que de raison, s'était placé dans la rue de la Mairie pour uriner à un endroit où passent de nombreuses personnes et aussi M. le commissaire de police. Cette circonstance lui a valu un séjour au violon et un procès-verbal.

Entaché. — Rucquoy Marie, 17 ans, sans feu ni lieu, reçut vivre, coucher, argent si le reste chez un sexagénaire au cœur compatissant. Un beau jour, pour régler le temps, s'éclipse avec la montre en argent de son logeur et s'empresse de donner le bijou à son amant de cœur.

Informé, l'agent de sûreté Derveaux a verbalisé et saisi la montre qui sera restituée à son propriétaire.

Etat civil. — Naissances. — Alfred Duquesnois, rue Marthe, 17 — Suzanne Kermebreck, hameau du Grouquier — Andrée Vancopenol, rue du Plaisir, 14. — Hélène Dobonnez, rue de la Vigne, 46 — André Agadt, rue d'Audenarde — Germaine Seynave, rue Leuridan-Nocleia, manoir — Johnru — Henri Mazy, rue de l'Industrie, 4 bis — Mirville Momet, rue du Commerce, 4 — Roger Delattre, rue de l'Espérance, 15 — Suzanne Méhuys-Bareiles, maisons Lemas.

Publications de mariages. — Entre : Louis Flipo, tricoteur de laine et Marie Dervaux, employée — Jules Caillier, mécanicien et Jeanne Henna, tisserande — Arthur Denoyer, journalier et Georgine Steur, bricoleuse — Léon Bassière, charpentier et Clémence Vandevelde, confectionneuse. — François Baudringham, électricien, et Marie Formant, sans profession. — François Joures, tisserand et Marthe Hubau, tisserande — Edmond Lecoutre, rattacheur et Germaine Vancauteren, tisserande — Louis Kimpe, ramoneur et Florence Derrevaux, coiffeuse — Ernest Lecomte, cafetier et Hermance Duhamel, sans profession.

Mariages. — Entre : Zéphirin Hot, menuisier, et Elsa Leroy, cuisinière — Henri Thérie, rattacheur et Jeanne Bernard, sans profession — Georges Volckaert, peintre et Zélia Duhamel, tisserande.

Décès. — Théphanie Vreck, 80 ans, sans profession, rue Vallon, 43 — Marie Ronde, 45 ans, sans profession, rue des Fleurs, 13 — Victor Braye, 2 mois, Pont Lillois, 12 — Louis Galois, 4 ans, rue du Tros-de-Fossés.

TRESSIN

Procès-verbal pour divagation de chien. — Alexis Pommels